



République

Française

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE
- I.C.S.V. / CNAM -

Vu le décret du 22 avril 1988, relatif au Conservatoire National des Arts et Métiers,

Vu l'arrêté du 25 juillet 1990, recréant l'Institut National de Formation des Cadres Supérieurs de la Vente

Vu le procès-verbal des délibérations du jury en date du 30 septembre 2000, réuni à ANNECY

le DIPLÔME DE L'INSTITUT NATIONAL
DE FORMATION DES CADRES SUPÉRIEURS DE LA VENTE

Diplôme homologué au niveau II

Spécialité : Mercatique-Vente

est décerné à Monsieur VIDAL Hervé

né (e) le 13 mai 1975 à BONNEVILLE (Haute Savoie)

Pour être valable, ce diplôme doit comporter le sceau du Conservatoire, apposé en relief par un timbre sec.

L'impétrant (e),

Le Directeur
de l'Institut National de Formation
des Cadres Supérieurs de la Vente.

Alain BLOCH

Fait à Paris, le 18 décembre 2000

L'Administrateur général
du Conservatoire National
des Arts et Métiers.

Pour l'Administratrice générale,
Le Directeur National des Formations

P. FALZON

N° J 00
/1322